



P.K.O



« Être dans le vent, c'est l'idéal des feuilles mortes ».

Bulletin gratuit de liaison de la communauté de la Cathédrale de Papeete n°29/2021
Dimanche 13 juin 2021 – 11^{ème} Dimanche du Temps ordinaire – Année B

COLLECTE TE VAI-ETE API...

DEJA..... 57 013 600 XPF..... DONT 21 550 000 XPF EN PROMESSESOIT 38,01% SUR 150 000 000 XPF MANQUE 92 986 400 XPF

HUMEURS...

« JE NE SUPPORTE PLUS CETTE ATMOSPHERE DE DENONCIATION, MEME POUR LA BONNE CAUSE... »

Catherine CLÉMENT, philosophe, dénonce une atmosphère de dénonciation, de délation dans notre société occidentale... dont Tahiti n'est pas exclue... Ne bradons pas notre liberté... cette liberté acquise pour tous les hommes par le bois de la Croix !



« Mes grand-parents juifs ont été dénoncés en avril 1944 par un bedeau et un chevrier français. Georges et Sipa suivirent le chemin Drancy-Auschwitz, ils moururent au mois de mai, aussi vite que possible, j'ai calculé environ vingt minutes. Ma mère, pharmacien à Paris, fut dénoncée en 1944 par la pharmacie d'à côté pour collaboration avec l'ennemi. C'était parfaitement vrai. Le médecin des services secrets allemands la prévenait chaque fois qu'elle allait être arrêtée par la Gestapo - après la Libération, la pharmacie d'à côté considéra cette dizaine de sauvetage comme une faveur ! Mais non. Ce médecin de l'Abwehr était un allemand et un Juste, avec une majuscule.

Pendant le confinement, au printemps dernier, en Anjou, mon frère fut dénoncé par une lettre envoyée à la mairie parce qu'il avait fait 1 km hors de son périmètre légal.

C'est pourquoi j'ai toujours un frisson dans le dos quand je vois se mettre en marche la mécanique américaine du Name and Shame, nommer et faire honte à celui, ou celle que l'on veut dégommer. Oui, je sais que c'est bien quand il s'agit d'une firme, d'une entreprise ou d'un fabricant que l'on veut critiquer. D'accord.

Mais lorsque Name and Shame s'applique à des personnes individuelles, je suis prise d'une frayeur incontrôlable venue des années 1940. Et puis, en écrivant ce livre sur les sorcières, j'ai vu (les archives en témoignent) qu'une femme supposée sorcière était toujours dénoncée par un voisin. Ou une voisine. Ou une sœur du même couvent. Ou un prêtre. Nous ne sommes plus au XVII^e siècle et les bûchers sont bien éteints. Je ne supporte plus cette atmosphère de dénonciation, même pour une bonne cause. Mais je sais bien qu'elle a souvent pour but de protéger les femmes des agressions masculines. Cela ne me console pas. Cela reste une parole de dénonciation.

J'ai été prudente, vous voyez, j'ai employé le mot "dénonciation". Mais le vrai mot est "délation" et ça, non merci. Sans moi. »

Catherine CLÉMENT

CLIN D'ŒIL DE L'HISTOIRE

SŒUR JOACHIM DE SAINTE ANNE FAROUËL – 1867-1934

Nous faisons mémoire cette semaine d'une religieuse qui eut la douloureuse expérience de voir des communautés fermer : Hôpital de Papeete, Rikitea, Aitutaki...

FAROUËL, Anne (Sœur Joachim de Sainte Anne). (1867-1934). Religieuse de la congrégation de Saint Joseph de Cluny. Née le 4 mars 1867 à Guipavas (Finistère). Fille d'Ursin Farouël et Marie Louise Jaffres. Cadette d'une fratrie de huit enfants. Orpheline de mère à 16 ans, son père étant marin embarqué. Elle fait sa profession religieuse le 19 mars 1889 à Paris. Quitte Rochefort le 9 mai 1889 avec sœur Héloïse Marie Kérisoré pour Tahiti. Elles accompagnaient un convoi de femmes récidivistes à destination de Nouméa. Après trois mois de voyage, elle attend plusieurs semaines un bateau pour Tahiti. Embarque, toujours avec sœur Héloïse Marie Kérisoré, le 14 septembre 1889 à bord du transport-vapeur *Vire*. Arrive à Papeete le 2

octobre. Arrivée à Tahiti, elle est affectée à l'hôpital de Papeete. En 1906 est nommée Supérieure de la communauté Notre-Dame-de-Paix, à Rikitea (îles Gambier). Elle reçoit en 1909 le Prix Honoré de Sussy de l'Académie française. Suite à la fermeture de la mission de Rikitea, le 6 février 1909 est nommée Supérieure de la nouvelle communauté Notre Dame de Paix de Aitutaki aux Cook accompagnée de Sœur Edmond des Martyrs Kenny, irlandaise et rejointe par sœur Victoire Joseph Ketterlé. Suite à la fermeture de la mission d'Aitutaki, le 5 février 1914 elle est nommée à la communauté Sainte Thérèse de Rarotonga, en remplacement de Sœur Sainte Léonore Briens qui rentre en France pour raison de santé. Début septembre 1934, elle quitte Rarotonga pour Tahiti pour raison de santé ou elle décède six semaines plus tard. Décède le 16 novembre 1934 à Papeete (Tahiti). Inhumée dans le



N°29
13 juin 2021

caveau des Sœurs au cimetière de l'Uranie à Papeete. « Lorsque la population de Rarotonga apprit le décès de la bonne Mère, ce fut une douleur universelle. Les Représentants du Gouvernement britannique aux îles Cook firent mettre le drapeau en berne pendant trois jours, et M^{gr} Castanié, Préfet

apostolique qui avait Mère Joachim en singulière estime, demanda à chacun de ses Missionnaires d'offrir dix messes pour le repos de l'âme de celle qui s'était tant dévouée par amour pour Dieu et les âmes. »

LAISSEZ-MOI VOUS DIRE...

DIMANCHE 13 JUIN 2021 : ONZIEME DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

NUIT ET JOUR, LA SEMENCE GERME ET GRANDIT

Il m'est arrivé de rencontrer des anciens élèves me disant : « Monsieur, tu te souviens... un jour en classe de seconde tu nous as dit ceci... » ou encore « Sur mon bulletin de notes tu m'as conseillé cela... » et « ça m'a beaucoup aidé, et m'aide encore ... ». Évidemment, quarante ans plus tard je ne m'en souviens plus !

Ceci pour dire combien **nos paroles semées un jour dans le cœur d'un enfant, d'un adolescent peuvent germer et avoir un retentissement** – négatif ou positif- qu'on ne peut soupçonner. Soyons donc à la fois vigilants et confiants dans les conseils et enseignements que nous donnons aux jeunes qui nous sont confiés : enfants, élèves, jeunes de la catéchèse, petits-enfants...

C'est tout l'enseignement qui est proposé ce dimanche dans l'évangile de Saint Marc [cf. Marc 4,26-34]. « Une graine de moutarde : quand on la sème en terre, elle est la plus petite de toutes les semences. Mais quand on l'a semée, elle grandit et dépasse toutes les plantes potagères ; et elle étend de longues branches, si bien que les oiseaux du ciel peuvent faire leur nid à son ombre. » Bien entendu, pour l'Évangéliste « le grain de moutarde » est « le Royaume de Dieu ». Je partage volontiers un commentaire donné au IV^{ème} siècle par un Père de l'Église : « En écoutant la parabole du grain de moutarde, on dira : comment le même est à la fois royaume des Cieux et grain, à

la fois grand et petit ? Parce que dans l'excès de sa compassion envers sa créature, il (Dieu) s'est fait tout à tous, afin de gagner tous les hommes (1 Co 9,22). [...] Ô grain par lequel le monde a été fait, par lequel les ténèbres ont été dissipées et l'Église a été renouvelée ! Ce grain (le Christ) pendu à la Croix, a eu une telle force que, même attaché, d'un mot il a arraché le larron à sa croix et l'a fait entrer dans les délices du paradis ! Ce grain, malgré son flanc percé par la lance, est devenu source d'une boisson d'immortalité pour les assoiffés ! Ce grain de moutarde, une fois descendu du bois et placé dans un jardin, a plongé ses racines jusqu'aux enfers, d'où il a emporté les âmes qui s'y trouvaient pour les ramener au Ciel le troisième jour ! [...] Sème ce grain de moutarde dans le jardin de ton âme, afin de dire, toi aussi : "Éveille-toi, Vent du nord ! Viens, Vent du sud ! Souffle sur mon jardin et mes arômes s'exhaleront ! (Ct 4,16) !" » [Extrait d'un Sermon de Pseudo-Jean Chrysostome, publié dans *Dominicat*, Les Editions du Cerf/Magnificat, Paris, 2020, p.378]

En tant qu'éducateurs (parent, grand-parent, catéchète, enseignant, animateur...) **chrétiens, nous pouvons être « les jardiniers de Dieu », semeurs de vie, de joie, d'espérance...**

Dominique SOUPÉ

© Cathédrale de Papeete – 2021

REGARD SUR L'ACTUALITE...

LA PLUS BELLE PREUVE D'AMOUR

Philippines : Le 29 avril 2020, le père Mark Ventura, 37 ans, a été abattu après avoir célébré la messe dans la province de Cagayan, dans le nord du pays ;

Philippines, Mindanao : le père René Bayang Regalado a été assassiné dans les environs du séminaire du collège Saint Jean XXIII, le dimanche 24 Janvier 2021 ;

Burkina Faso : Le 19 Janvier 2021, l'abbé Rodrigue Sanon a été retrouvé mort après avoir été enlevé lors d'un déplacement dans sa paroisse de Soubaganyedougou ;

El Salvador : le père Cortéz, 43 ans, curé de San Francisco Chinamequita et recteur du séminaire Saint-Oscar-Arnulfo-Romero a été assassiné le vendredi 7 Août 2020 ;

Mozambique : Le père Landry Ibil Ikwel ss.cc, religieux congolais de la congrégation des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie a été assassiné le dimanche 19 mai 2019 à Beira, la capitale de la province de Sofala au Mozambique. Il était le directeur de l'Institut des Déficiants Visuels de Beira ;

Nigeria : Le 15 janvier 2021, le père John Gbakaan, prêtre du diocèse de Minna, était enlevé et tué le lendemain.

Le rapport de l'agence de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples publié fin décembre 2020 nous apprend qu'en 2020, 20 missionnaires ont été assassinés : 8 prêtres, 3 religieuses, 2 séminaristes, 1 religieux et 6 laïcs engagés dans la pastorale. À cette liste, il faut en ajouter une autre, beaucoup plus longue, qui comprend les agents pastoraux ou les simples

catholiques agressés, battus, volés, menacés, kidnappés, tués, ainsi que celle des structures catholiques endommagées, vandalisées ou pillées. « Il est certain que dans tous les coins de la planète, tant de personnes souffrent encore aujourd'hui et paient de leur vie leur foi en Jésus-Christ », affirme le rapport. « Les martyrs d'aujourd'hui sont plus nombreux que ceux des premiers siècles. Exprimons à ces frères et sœurs notre proximité : nous sommes un seul corps, et ces chrétiens sont les membres saignants du corps du Christ qu'est l'Église », avait en ce sens souligné le Pape François lors de l'audience générale du 29 avril 2020.

Un article publié sur « Vatican News » du 30 Décembre 2020 vient compléter ce tableau : « Des décès sans compter les centaines de prêtres, religieux, aumôniers d'hôpitaux, morts pendant leur service, faisant de leur mieux pour aider ceux touchés par la pandémie de Covid-19. Il apparaît que les prêtres et les religieux sont la deuxième catégorie, après les médecins, qui ont payé le plus lourd tribut pour leur vie en Europe des suites du coronavirus. Selon un rapport partiel du Conseil des conférences épiscopales européennes, en 2020, plus de 400 prêtres engagés dans les soins médicaux ou pastoraux des fidèles sont morts du covid. La situation n'est pas différente dans d'autres parties du monde : sur les cinq continents, l'un des traits caractéristiques de la mission de l'Église est le soin des malades et l'engagement en faveur de la santé, en particulier

dans les pays en développement. Cette présence consolante a entraîné un coût élevé en vies humaines. »

Le secret de ces vies données, où pourrait-on le trouver sinon dans la puissance de l'amour, dans ces paroles du Christ : « À ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (Jn 13,35) et « Nul n'a plus grand amour que celui-ci : donner sa vie pour ses amis » (Jn 15,13). Ainsi en témoigne de façon lumineuse le séminariste Michael Nnadi, 18 ans, kidnappé au Nigeria, où les enlèvements se succèdent. Le jeune homme a été tué parce que, selon son

meurtier, « il a continué à prêcher l'Évangile de Jésus-Christ » à ses ravisseurs.

Que ces témoins martyrs du XXI^e siècle réveillent en nous le désir d'aimer nous aussi comme Jésus nous aime, en donnant notre vie jour après jour !

M^{fr} Jean-Pierre COTTANCEAU

© Archevêché de Papeete – 2021

AUDIENCE GENERALE

PERSEVERER DANS L'AMOUR

Entouré de nombreux fidèles dans la cour Saint-Damase au cœur du Vatican, le Saint-Père a poursuivi son cycle de catéchèse sur la prière, revenant cette fois-ci sur la persévérance dans la prière dans le quotidien de chacun.

Chers frères et sœurs, bonjour !

Dans cette avant-dernière catéchèse sur la prière, nous parlons de la persévérance dans la prière. C'est une invitation, et même un commandement, qui nous vient de l'Écriture Sainte. L'itinéraire spirituel du *Pèlerin russe* commence lorsqu'il tombe sur une phrase de saint Paul dans la première Lettre aux Thessaloniciens : « *Priez sans cesse. En toute condition soyez dans l'action de grâces* » (5,17-18). La parole de l'apôtre frappe cet homme et il se demande comment il est possible de prier sans interruption, étant donné que notre vie est fragmentée en de nombreux moments différents, qui ne rendent pas toujours la concentration possible. C'est de cette interrogation que commence sa recherche, qui le conduira à découvrir celle que l'on appelle la prière du cœur. Celle-ci consiste à répéter avec foi : « *Seigneur Jésus Christ, Fils de Dieu, aie pitié de moi pécheur !* ». Une simple prière, mais très belle. Une prière qui, peu à peu, s'adapte au rythme de la respiration et qui s'étend à toute la journée. En effet, la respiration ne s'arrête jamais, pas même quand nous dormons ; et la prière est le souffle de la vie.

Comment est-il donc possible de toujours rester dans un état de prière ? Le *Catéchisme* nous offre de très belles citations, tirées de l'histoire de la spiritualité, qui insistent sur la nécessité d'une prière continue, qui soit le noyau de l'existence chrétienne. J'en reprends certaines.

Le moine Évangéle le Pontique affirme : « *Il ne nous a pas été prescrit de travailler, de veiller et de jeûner constamment – non, cela n'a pas été demandé –, tandis que c'est pour nous une loi de prier sans cesse* » (n°2742). Le cœur en prière. Il y a donc une ardeur dans la vie chrétienne qui ne doit jamais venir à manquer. C'est un peu comme ce feu sacré que l'on conservait dans les temples antiques, qui brûlait sans interruption et que les prêtres avaient pour tâche de continuer à alimenter. Voilà : il doit y avoir un feu sacré également en nous, qui brûle sans cesse et que rien ne peut éteindre. Et ce n'est pas facile, mais ce doit être ainsi.

Saint Jean Chrysostome, un autre pasteur attentif à la vie concrète, prêchait ainsi : « *Il est possible, même au marché ou dans une promenade solitaire, de faire une fréquente et fervente prière. Assis dans votre boutique, soit en train d'acheter ou de vendre, ou même de faire la cuisine* » (n°2743). Des petites prières : « *Seigneur, aie pitié de nous* », « *Seigneur, aide-moi* ». La prière est donc une sorte de portée musicale, où nous inscrivons la mélodie de notre vie. Elle n'est pas en opposition avec les activités quotidiennes, elle n'entre pas en contradiction avec les nombreuses petites obligations et

rendez-vous, mais elle est plutôt le lieu où chaque action retrouve son sens, sa raison, sa paix.

Assurément, mettre ces principes en pratique n'est pas facile. Un père et une mère pris par mille occupations, peuvent ressentir la nostalgie d'une période de leur vie où il était facile de trouver des temps rythmés et des espaces de prière. Ensuite, les enfants, le travail, les tâches de la vie familiale, les parents qui vieillissent... On a l'impression de ne jamais réussir à arriver à tout faire. Cela fait alors du bien de penser que Dieu, notre Père, qui doit s'occuper de tout l'univers, se rappelle toujours de chacun de nous. Nous devons donc nous aussi toujours nous rappeler de Lui !

Nous pouvons ensuite rappeler que dans le monachisme chrétien, le travail a toujours été tenu en grand honneur, pas seulement en raison du devoir moral de pourvoir à soi-même et aux autres, mais également à cause d'une sorte d'équilibre, un équilibre intérieur : il est risqué pour l'homme de cultiver un intérêt tellement abstrait qu'il lui fait perdre le contact avec la réalité. Le travail nous aide à rester en contact avec la réalité. Les mains jointes du moine portent les callosités de celui qui empoigne la pelle et la bêche. Quand, dans l'Évangile de Luc (cf. 10,38-42), Jésus dit à sainte Marthe que la seule chose vraiment nécessaire est d'écouter Dieu, il ne veut pas du tout mépriser les nombreux services que celle-ci accomplissait avec tant d'application.

Dans l'être humain tout est « *binaire* » : notre corps est symétrique, nous avons deux bras, deux yeux, deux mains... De même, le travail et la prière sont également complémentaires. La prière – qui est le « *souffle* » de tout – demeure comme l'arrière-plan vital du travail, même dans les moments où elle n'est pas explicitée. Il est inhumain d'être absorbés par le travail au point de ne plus trouver de temps pour la prière.

Dans le même temps, une prière étrangère à la vie n'est pas saine. Une prière qui nous rend étrangers au caractère concret de la vie devient spiritualisme, ou bien, pire, ritualisme. Rappelons-nous que Jésus, après avoir montré sa gloire aux disciples sur le mont Tabor, ne voulut pas prolonger ce moment d'extase, mais il descendit de la montagne avec eux et reprit le chemin quotidien. Parce que cette expérience devait rester dans leurs cœurs comme lumière et force de leur foi ; également une lumière et une force pour les jours qui devaient bientôt venir : ceux de la Passion. Ainsi, les temps consacrés à être avec Dieu ravivent la foi, qui nous aide dans l'aspect concret de la vie, et la foi, à son tour, alimente la prière, sans interruption. Dans cette circularité entre foi, vie et prière, ce feu de l'amour chrétien que Dieu attend de nous reste allumé.

PHILOSOPHIE

LE GRAND RETOUR DE LA DÉLATION

« Les gens doivent signaler les voisins qu'ils soupçonnent d'accueillir un rassemblement de sept personnes ou plus », affirmait Kit Malthouse, ministre britannique de la Justice ainsi que de la Criminalité et de la Police à la mi-septembre. Plus mesuré, le gouvernement de Jean Castex ne s'est pas risqué à inciter les Français à la délation depuis la mise en place de nouvelles mesures restrictives pour éviter une deuxième vague de Covid-19. On peut pourtant parier qu'ils seront nombreux à prendre d'eux-mêmes l'initiative de dénoncer les contrevenants : pendant le confinement, les dénonciations à la police avaient en effet bondi. Le maire (PS) de Dijon, François Rebsamen, s'était, à l'époque, inquiété de cette tendance : « Nous ne devons pas nous chercher des poux dans la tête. » Il y a deux semaines, la philosophe Catherine Clément portait une charge frontale contre le mouchardage – quelle que soit sa nature : « Je ne supporte plus cette atmosphère de dénonciation, même pour une bonne cause. [...] Les Français, il faut dire, ont la passion de la dénonciation. » Longtemps taboue parce qu'elle rappelait le souvenir de la Collaboration, la délation fait-elle son retour dans l'Hexagone ?

La dénonciation est marquée d'une ambiguïté fondamentale

- Une société dans laquelle la délation est la règle, où chacun est tenu de surveiller son voisin, et où la confiance devient, par conséquent, impossible, nous semble intolérable. Ce modèle fut porté à son paroxysme par l'URSS qui, dès 1922, prit le parti de punir d'emprisonnement la non-dénonciation des crimes politiques. La délation devenait, dès lors, une obligation légale – présentée comme un devoir moral.
- Cependant, une société dans laquelle la dénonciation serait totalement prohibée, où le silence préserverait l'impunité des criminels, nous paraît tout aussi intolérable, souligne la juriste Danièle Lochak (dans un article au titre évocateur : « La dénonciation, stade suprême ou perversion de la démocratie ? »). Vous préféreriez sûrement que votre voisin appelle le commissariat s'il voyait passer dans la rue Xavier Dupont de Ligonnès ! Pour fonctionner, police et justice ont besoin de signalements par les citoyens – notamment pour prévenir d'éventuelles attaques terroristes. Si elle convoque une multitude de représentations négatives, du « rapporteur » scolaire au collaborateur vichyste, la dénonciation s'apparente aussi, dans certains cas, à une vertu civique.

Le tour de la question en 5 actes

Athènes et la délation civique

Les Grecs de l'Antiquité encourageaient la vigilance démocratique. Ils accordaient donc une très grande importance à la délation, considérant que la collectivité dans son ensemble était concernée par les crimes et les délits. On en trouve la trace dans les *Lois* de Platon, à propos de diverses infractions, dont l'impiété : « Si quelqu'un se rend coupable d'impiété, soit en parole, soit en action, celui qui se trouvera présent le dénoncera aux magistrats pour le faire punir. » La délation est présentée comme une obligation, qui doit entraîner des sanctions si elle n'est pas effectuée. Les lois athéniennes étaient cependant plus mesurées : les citoyens avaient le droit – ce qui était déjà beaucoup – de porter une accusation publique pour une infraction dont ils n'étaient pas eux-mêmes la victime. Et ils étaient récompensés en cas de victoire. « L'intérêt personnel l'emporta donc sur les préoccupations civiques, et l'on vit apparaître des délateurs professionnels : les sycophantes », souligne Danièle Lochak.

Le renversement moderne

La valorisation de la dénonciation est encore la règle à Rome, note Montesquieu dans *De l'esprit des lois* (1748) : « Cela était établi selon l'esprit de la république, où chaque citoyen doit avoir pour le bien public un zèle sans bornes ; où chaque citoyen est censé tenir tous les droits de la patrie dans ses mains. » Mais les choses changent radicalement avec l'avènement des monarchies d'Ancien Régime, qui dépolitisent le corps social : « La fonction des délateurs est inconnue parmi nous. [...] Dans les Lois de Platon, ceux qui négligent d'avertir les magistrats, ou de leur donner du secours, doivent être punis. Cela ne conviendrait point aujourd'hui. La partie publique veille pour les citoyens ; elle agit et ils sont tranquilles. » Certes, sous l'Ancien Régime, il existe des réseaux d'indicateurs, mais la délation citoyenne spontanée est massivement condamnée.

De la Révolution au modèle libéral

L'enjeu, et l'intérêt, de ce système de délégation, c'est d'éviter que tout le monde ne devienne le vigile de son voisin. La Révolution française qui convoque l'imaginaire des Républiques antiques marque, de ce point de vue, une nouvelle rupture : la dénonciation des contre-révolutionnaires, mais plus généralement des crimes, est vivement encouragée en tant que geste citoyen. « Le silence en matière de délation est une vertu sous le despotisme ; c'est un crime, oui, c'en est un, sous l'empire de la liberté », justifie le révolutionnaire (par ailleurs futur comte d'empire et pair de France sous la Restauration) Claude-Pierre de Delay d'Agier.

C'est précisément contre cette infaillibilité professée de l'État que Benjamin Constant défend une approche libérale. Laquelle s'est imposée en France au cours du XIX^e siècle, comme pour conjurer le souvenir de la Terreur révolutionnaire : à l'exception de certains crimes, notamment les crimes contre la sécurité de l'État, la non-dénonciation n'était plus sanctionnée. Et même ces exceptions étaient sujettes à débat. Le rapporteur d'un projet de loi de 1832 affirmait ainsi que « la révélation d'un crime d'État est l'un des devoirs les plus rigoureux que la morale publique impose aux citoyens, mais c'est un de ces devoirs que le législateur est impuissant à prescrire et dont il ne peut punir le non-accomplissement ». La dénonciation potentielle doit demeurer une décision éthique, prise par l'individu dans l'intimité de sa conscience.

Le retour de la dénonciation ?

La seconde moitié du XX^e siècle marque, au contraire, un retour de l'incitation, voire de l'obligation, de dénonciation en France. De ce point de vue, la République française s'inscrit dans le prolongement de la loi du 25 octobre 1941 adoptée par le régime de Vichy : celle-ci « érige pour la première fois en délit la non-dénonciation de certains délits ou crimes de droit commun [et] oblige chacun à avertir les autorités publiques non seulement des infractions dont il a été témoin, mais aussi de tout projet dont il a eu connaissance permettant de craindre la perpétration d'une de ces infractions », explique Danièle Lochak.

Bien entendu, ces dispositions n'ont pas été conservées telles quelles : seuls les crimes, et non les délits, sont susceptibles d'être dénoncés (et pas nécessairement les auteurs) ; il n'est pas obligatoire de dénoncer un membre de sa famille ; le secret professionnel peut être invoqué, etc. L'encouragement politique et juridique à la délation reste néanmoins de mise. Pour des raisons essentiellement pratiques, non morales : faciliter le cours de la justice. La généralisation des outils d'enregistrement – à commencer par le téléphone portable –, qui permettent de fournir des preuves de plus en plus nombreuses, accentue sans doute cette tendance à la délation.

Une question éthique contemporaine

La législation actuelle indexe l'obligation de dénonciation sur la gravité du crime : c'est, dans la majorité des cas, parce qu'un acte lèse l'intégrité du corps d'un tiers qu'il doit être dénoncé. Ce critère permet-il, pour autant, de discriminer entre une dénonciation qui serait « juste » et un acte de délation moralement condamnable ? Révéler un crime, si atroce soit-il, me dispense-t-il de toute interrogation éthique ? Difficilement.

Dénoncer, c'est en effet porter atteinte à un individu qui, au fond, ne m'a rien fait directement. De quel droit puis-je infléchir ainsi le cours de son existence ? La réponse tient peut-être surtout à l'intention qui me décide à agir : dénoncer *quelqu'un* pour lui nuire à *lui*, pour se venger (par exemple, dire à la police que mon voisin que je déteste cultive du cannabis, même si cette culture n'a rien à voir dans mon aversion pour lui), n'est pas la même chose que de dénoncer un *crime* qui remet en cause la loi, sans vouloir nuire à *celui qui l'a commis*.

La distinction est pourtant fragile, car nos intentions ne sont jamais claires : sous les atours du devoir civique rempli, ne suis-je pas en train de nourrir mon propre narcissisme, de me rêver en héraut de la loi – ou de satisfaire, de manière détournée, une pulsion de violence ? À ces questions, le droit est incapable de répondre. Il peut seulement laisser à chacun la possibilité de décider en son âme et conscience.

© Dalloz-actualité - 2020

ACTUALITE ECCLESIALE

ACTE DE NOTORIÉTÉ ACQUISITIVE

Pour que chacun puisse mieux saisir l'histoire d'usucapion des îles Actéons, nous poursuivons la publication de documents qui nous sont parvenus. Après Le très beau texte de Mgr Michel resituant bien le projet initial, exempt de toute velléité d'accès à la propriété de ces îles par le C.A.MI.CA, et la requête du Gouvernement, voici l'acte de notoriété lui-même... les noms des témoins ayant été volontairement omis.

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,
LE DOUZE NOVEMBRE,

Maître Philippe CLEMENCET, notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Office Notarial Philippe CLEMENCET, Alexandrine CLÉMENCET et Jean-Philippe PINNA », titulaire d'un office notarial à la résidence de PAPEETE (Ile de Tahiti), 83 rue du commandant Destremeau,

A REÇU, le présent acte contenant NOTORIÉTÉ ACQUISITIVE :

I. À la requête des parties ci-après identifiées :

- 1- Monsieur Jean-Pierre Edmond COTTANCEAU, Archevêque de PAPEETE, né à USSEL (Corrèze), le 14 janvier 1953,
- 2- Monsieur Hubert Clément Marie COPPENRATH, Archevêque émérite de PAPEETE, né à PAPEETE, le 18 octobre 1930,
- 3- Monsieur Joël Victor Teva AUMERAN, Vicaire général de l'Archidiocèse de PAPEETE, né à PAPEETE, le 12 mars 1956,
- 4- Madame ... de Reao,
- 5- Madame ... de Reao,
- 6- Monsieur ... de Pukarua,
- 7- Et Monsieur ... de Pukarua.

Tous présents à l'acte,

II. Et sur le témoignage écrit et ci-annexé après mention de :

- 1- Monsieur ... de Reao,
- 2- Madame ... de Reao,
- 3- Monsieur ... de Reao,
- 4- Monsieur ... de Reao,
- 5- Monsieur ... de Reao,
- 6- Monsieur ... de Reao,
- 7- Monsieur ... de Reao,
- 8- Monsieur ... de Reao,
- 9- Monsieur ... de Reao,
- 10- Monsieur ... de Reao,
- 11- Monsieur ... de Reao,
- 12- Monsieur ... de Reao,
- 13- Monsieur ... de Reao,
- 14- Et monsieur ... de Reao,

LESQUELS ont déclaré :

I. Parfaitement connaître :

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION CATHOLIQUE ET DÉPENDANCES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE par abréviation « C.A.MI.CA » dont le siège est à PAPEETE (98713), Archidiocèse de Papeete dont les statuts établis approuvés par délibération du conseil en date du 21 août 1999 et refondus par décision du conseil d'administration siégeant en réunion plénière

extraordinaire le 14 juin 2018, ont été déposés au rang des minutes de la Société Civile Professionnelle « *Office notariale RESTOUT-DELGROSSI-BUIRETTE* », suivant acte du 11 octobre 2018.

II. Et ils ont attesté comme étant de notoriété publique et à leur connaissance :

Que depuis plus de **TRENTE ANS (30 ans)** le CAMICA réalise des actes matériels de possession des îles ci-après désignées, qu'il faut présumer sa volonté de se comporter en propriétaire, savoir :

- Qu'il a réalisé d'importants travaux notamment ceux de construction de l'église en 1979, de citerne d'eau en 1965 et de magasin d'alimentation ainsi que la démolition d'installations vétustes,
- Qu'il a délivré l'autorisation à l'État pour la construction de l'annexe de la Mairie de TEMATANGI,
- Qu'il a délivré l'autorisation au pays pour la construction de l'infirmierie et de l'école,
- Qu'il a interdit formellement au public de pêcher les nacres perlières,
- Qu'il a interdit à toutes personnes d'accéder aux îles ACTÉON, sans son autorisation et d'y faire construire des maisons à usage d'habitation, sauf accord préalable ou tolérance de sa part,
- Qu'il a délivré toutes les autorisations relatives à la récolte du coprah,
- Qu'il a procédé à la distribution des produits de la récolte de coprah au profit des coprahculteurs qu'il a choisi selon les règles qu'il a fixées pour l'exploitation des îles ACTÉONS,
- Qu'il a géré la régénération et l'exploitation des cocoteraies de 1955 à 1977 notamment.

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

Illes ACTÉONS non cadastrées, situées dans la commune des GAMBIERS, savoir :

- TEMATAGI
- VANAVANA
- MARIA
- MATUREI-VAVAO
- VAHANGA
- TENARARO
- TENANIA ou TENARUNGA

Tel que le BIEN existe, avec tous droits attachés, sans aucune exception ni réserve.

Que cette possession a eu lieu d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque.

Que, par suite, toutes les conditions exigées par l'article 2261 du code Civil sont réunis au profit du CAMICA qui doit être considéré comme **possesseur** des biens sus désignés.

Des déclarations ci-dessus, les comparants ont requis acte, ce qui leur a été octroyé pour servir et valoir ce que de droit.

JUSTIFICATIFS

À l'appui des déclarations ont été fournis les documents suivants :

- L'original des onze (11) attestations délivrées par les témoins susnommés,
 - Une copie du procès-verbal de comparution établi par la Commission de conciliation obligatoire en matière foncière en date du 23 novembre 2016,
- Ces documents sont annexés.

TRANSCRIPTION

La présente versé sera transcrite au bureau des hypothèques de PAPEETE.

Cette publication ne crée pas de droit de propriété.

ÉVALUATION

Pour la perception des émoluments des présentes, de la taxe de publicité foncière et de la contribution de sécurité immobilière, le **BIEN** est évalué à DEUX CENTS MILLIONS DE FRANÇS PACIFIQUE (200 000 000 CFP).

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de transcription, les **PARTIES** agissant dans un intérêt commun donnent tous pouvoirs nécessaires à tout notaire ou à tout clerc de l'office notarial dénommé en tête des présentes à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec tous les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

MENTION POUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment des formalités d'actes, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données sont susceptibles d'être transférées à des tiers notamment :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organisme du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichiers Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc...)
- les Offices notariaux participants à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégué, pour être transcrite dans une base de données immobilières, concernant les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n°2013-803 du 3 septembre 2013,

- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérifications dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données aux tiers peut être indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de l'acte.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant directement auprès de l'Office notarial ou du Délégué à la protection des données désigné par l'Office à l'adresse suivante : Étude des Maîtres Philippe CLÉMENCET, Alexandrine CLÉMENCET et Jean-Philippe PINNA, Notaires associés à PAPEETE (Ile de Tahiti), 83 rue du Commandant Destremeau Téléphone : (689) 40.54.44.44 Télécopie : (689) 40.42.34.90 Courriel : clemencet@notaires.pf.

Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement de ces données, hormis les cas où la

réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

CERTIFICATION D'IDENTITÉ

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée.

FORMALISME LIÉ AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour les annexes.

DONT ACTE sur six pages

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Après lecture faite, les parties ont signé le présent acte avec le notaire.

Suivent les signatures.

ENREGISTRÉ À PAPEETE (TAHITI)
Le 14 novembre 2019 Bord.2573/7

Reçu : 5 000 CFP

Signé : ILLISIBLE.

SUIT LA TENEUR DES ANNEXES © Accueil Te Vai-ete - 2021

LITURGIE DE LA PAROLE

DIMANCHE 13 JUIN 2021 – 11^{ÈME} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE – ANNÉE B

Lecture du livre du prophète Ézéchiel (Ez 17, 22-24)

Ainsi parle le Seigneur Dieu : « À la cime du grand cèdre, je prendrai une tige ; au sommet de sa ramure, j'en cueillerai une toute jeune, et je la planterai moi-même sur une montagne très élevée. Sur la haute montagne d'Israël je la planterai. Elle portera des rameaux, et produira du fruit, elle deviendra un cèdre magnifique. En dessous d'elle habiteront tous les passereaux et toutes sortes d'oiseaux, à l'ombre de ses branches ils habiteront. Alors tous les arbres des champs sauront que Je suis le Seigneur : je renverse l'arbre élevé et relève l'arbre renversé, je fais sécher l'arbre vert et reverdir l'arbre sec. Je suis le Seigneur, j'ai parlé, et je le ferai. » – Parole du Seigneur.

Psaume 91 (92), 2-3, 13-14, 15-16

Qu'il est bon de rendre grâce au Seigneur,
de chanter pour ton nom, Dieu Très-Haut,
d'annoncer dès le matin ton amour,
ta fidélité, au long des nuits.

Le juste grandira comme un palmier,
il poussera comme un cèdre du Liban ;
planté dans les parvis du Seigneur,
il grandira dans la maison de notre Dieu.

Vieillissant, il fructifie encore,
il garde sa sève et sa verdure
pour annoncer : « Le Seigneur est droit !
Pas de ruse en Dieu, mon rocher ! »

Lecture de la deuxième lettre de saint Paul apôtre aux Corinthiens (2 Co 5 6-10)

Frères, nous gardons toujours confiance, tout en sachant que nous demeurons loin du Seigneur, tant que nous demeurons dans ce corps ; en effet, nous cheminons dans la foi, non dans la claire vision. Oui, nous avons confiance, et nous voudrions plutôt quitter la demeure de ce corps pour demeurer près du Seigneur. Mais de toute manière, que nous demeurions dans ce corps ou en dehors, notre ambition, c'est de plaire au Seigneur. Car il nous faudra tous apparaître à découvert devant le tribunal du Christ, pour que chacun soit rétribué selon ce qu'il a fait, soit en bien soit en mal, pendant qu'il était dans son corps. – Parole du Seigneur.

Alléluia

La semence est la parole de Dieu ; le semeur est le Christ ; celui qui le trouve demeure pour toujours.

Évangile de Jésus Christ selon saint Marc (Mc 4, 26-34)

En ce temps-là, parlant à la foule, Jésus disait : « Il en est du règne de Dieu comme d'un homme qui jette en terre la semence : nuit et jour, qu'il dorme ou qu'il se lève, la semence germe et grandit, il ne sait comment. D'elle-même, la terre produit d'abord l'herbe, puis l'épi, enfin du blé plein l'épi. Et dès que le blé est mûr, il y met la faucille, puisque le temps de la moisson est arrivé. » Il disait encore : « À quoi allons-nous comparer le règne de Dieu ? Par quelle parabole pouvons-nous le représenter ? Il est comme une graine de moutarde : quand on la sème en terre, elle est la plus petite de toutes les semences. Mais quand on l'a semée, elle grandit et dépasse toutes les plantes potagères ; et elle étend de longues branches, si bien que les oiseaux du ciel peuvent faire leur nid à son ombre. » Par de nombreuses paraboles semblables, Jésus leur annonçait la Parole, dans la mesure où ils étaient capables de l'entendre. Il ne leur disait rien sans parabole, mais il expliquait tout à ses disciples en particulier. – Acclamons la Parole de Dieu.

© Textes liturgiques © AELF, Paris

PRIERES UNIVERSELLES

Sûrs de la force irrésistible de sa Parole semée en terre des hommes, prions avec foi le Seigneur notre Dieu.

« *Toi relève l'arbre renversé et fais reverdir l'arbre sec...* » pour ceux qui sont déçu par la vie,... pour les désespérés,... pour les

chrétiens saisis par la peur et le doute,... pour les communautés nostalgique du passé,... (*temps de silence*) Seigneur, nous te prions !

« *Toi qui as semé la Bonne Nouvelle...* » pour tous ceux qui sèment inlassablement le bon grain de ta Parole : parents,... éducateurs,... catéchistes,... accompagnateurs de jeunes ou d'adultes,... (*temps de silence*) Seigneur, nous te prions !

« *Toi qui fais germer et grandir le grain semé en terre...* » pour les témoins de l'Évangile qui travaillent sans voir le fruit de leurs initiatives,... pour ceux qui consacrent leur vie au service des autres,... (*temps de silence*) Seigneur, nous te prions !

« *Toi qui d'une humble graine, fais surgir un arbre immense...* » pour tout ce qui germe aujourd'hui dans le cœur des hommes,... pour tout ce qui naît ou renaît dans le monde et dans notre fœtus dans l'Église universelle, dans notre diocèse, dans notre communauté, (*temps de silence*) Seigneur, nous te prions !

Dieu, tu travailles dans le monde, inaperçu, irrésistible, comme la semence qui germe et grandit dans le silence... Ouvre nos yeux à tes merveilles, et nous aurons l'endurance plus forte que l'échec, et nous aurons l'audace d'espérer, à la mesure de tes promesses : l'homme nouveau et toutes choses nouvelles. Dans le Christ Jésus, notre Seigneur. Amen.

COMMENTAIRE DES LECTURES DU DIMANCHE

Chers frères et sœurs, bonjour !

Dans la page de l'Évangile du jour (cf. Mc 4,26-34), Jésus parle aux foules du Royaume de Dieu et des dynamismes de sa croissance, et il le fait en racontant deux brèves paraboles.

Dans la première parabole (cf. vv.26-29), le Royaume de Dieu est comparé à la croissance mystérieuse de la graine, qui est jetée en terre et qui ensuite germe, grandit et produit un épi, indépendamment des soins de l'agriculteur, qui au terme de la maturation s'occupe de la récolte. Le message que nous remet cette parabole est celui-ci : à travers la prédication et l'action de Jésus, le Royaume de Dieu est annoncé, il a fait irruption dans le champ du monde et, comme une graine, il grandit et se développe par lui-même, par sa propre force et selon des critères humainement non déchiffrables. En grandissant et en germant dans l'histoire, celui-ci ne dépend pas tellement de l'œuvre de l'homme, mais il est surtout l'expression de la puissance et de la bonté de Dieu, de la force de l'Esprit Saint, qui fait avancer la vie chrétienne au sein du Peuple de Dieu.

Parfois l'histoire, avec ses événements et ses protagonistes, semble aller dans le sens contraire du dessein du Père céleste, qui veut pour tous ses enfants la justice, la fraternité, la paix. Mais nous sommes appelés à vivre ces périodes comme des saisons d'épreuve, d'espérance et d'attente vigilante de la récolte. En effet, hier comme aujourd'hui, le Royaume de Dieu grandit dans le monde de façon mystérieuse, de manière surprenante, en dévoilant la puissance cachée de la petite graine, sa vitalité victorieuse. Dans les replis des événements personnels et sociaux qui semblent parfois marquer le naufrage de l'espérance, il faut rester confiants dans l'action imperceptible mais puissante de Dieu. C'est pourquoi, dans les moments d'obscurité et de difficultés, nous ne devons pas nous laisser abattre, mais rester ancrés à la fidélité de Dieu, à sa

présence qui sauve toujours. Souvenez-vous de cela : Dieu sauve toujours. Il est sauveur.

Dans la deuxième parabole (cf. vv.30-32), Jésus compare le Royaume de Dieu à une petite graine de sénevé. C'est une toute petite graine, mais elle se développe tellement qu'elle devient la plus grande de toutes les plantes du jardin : une croissance imprévisible, surprenante. Il n'est pas facile pour nous d'entrer dans cette logique du caractère imprévisible de Dieu et de l'accepter dans notre vie. Mais aujourd'hui le Seigneur nous exhorte à une attitude de foi qui dépasse nos projets, nos calculs, nos prévisions. Dieu est toujours le Dieu des surprises. Le Seigneur nous surprend toujours. C'est une invitation à nous ouvrir avec plus de générosité aux desseins de Dieu, aussi bien sur le plan personnel que sur le plan communautaire. Dans nos communautés, il faut faire attention aux petites et grandes occasions de bien que nous offre le Seigneur, en nous laissant interpellé par ses dynamiques d'amour, d'accueil et de miséricorde envers tous.

L'authenticité de la mission de l'Église n'est pas donnée par le succès et par la gratification des résultats, mais par le fait d'avancer avec le courage de la confiance et l'humilité de l'abandon en Dieu. Aller de l'avant en confessant Jésus et avec la force de l'Esprit Saint. C'est la conscience d'être des instruments petits et faibles qui, entre les mains de Dieu et par sa grâce, peuvent accomplir de grandes œuvres, en faisant progresser son Royaume qui est « justice, paix et joie dans l'Esprit Saint » (Rm 14,17). Que la Vierge Marie nous aide à être simples, à être attentifs, pour collaborer par notre foi et par notre travail au développement du Royaume de Dieu dans les cœurs et dans l'histoire.

© Libreria Editrice Vatican - 2018

ENTRÉE :

- 1- Te Mafatu mo'a no Iesu, te vai puna no te here,
te auahi no te aroha.
- R- No reira matou e himene ai, arue iana i teieinei.
No reira matou e himene ai, ta'u Fatu here, aroha mai.

PRÉPARATION PÉNITENTIELLE : *Petiot I - tahitien*

GLOIRE À DIEU :

Ei hanahana i te Atua i te ra'i teitei.
Ei hau i te fenua nei i te feia tâna e aroha.
Te arue atu nei matou ia oe, te faateitei,
te haamori e te faahanahana atu nei matou ia oe.
Te haamaitai nei matou ia oe
no to oe hanahana rahi a'e,
E te Fatu Atua, te Arii o te ra'i,
te Atua te Metua Manahope e.
E te Fatu, te Tamaiti Otahi, e Iesu-Kirito e,
E te Fatu Atua, te Arenio a te Atua,
te Tamaiti a te Metua.
O oe te hopoi-ê atu i te hara a to te ao nei,
aroha mai ia matou.
O oe te hopoi-ê atu i te hara a to te ao nei,
a faarii mai i ta matou nei pure.
O oe te parahi nei i te rima atou o te Metua,
aroha mai ia matou.
O oe anae hoi te Mo'a, o oe anae te Fatu,
o oe anae te Teitei, e Iesu-Kirito e,
o oe e te Varua-Maitai,
i roto i te hanahana o te Metua.
Amene.

PSAUME :

Rendez grâce au Seigneur car il est bon (*ter*)
Éternelle est son amour.

ACCLAMATION : *Ps 118*

PROFESSION DE FOI :

Je crois en un seul Dieu,
Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible.
Je crois en seul Seigneur, Jésus Christ,
le Fils unique de Dieu,
né du Père avant tous les siècles :
Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
vrai Dieu, né du vrai Dieu,
Engendré, non pas créé,
de même nature que le Père ;
et par lui tout a été fait.
Pour nous les hommes, et pour notre salut,
il descendit du ciel ;
Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,
et s'est fait homme.
Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.
Il ressuscita le troisième jour,
conformément aux Écritures,
et il monta au ciel ;
il est assis à la droite du Père.
Il reviendra dans la gloire,

pour juger les vivants et les morts ;
et son règne n'aura pas de fin.
Je crois en l'Esprit Saint,
qui est Seigneur et qui donne la vie ;
il procède du Père et du Fils ;
Avec le Père et le Fils,
il reçoit même adoration et même gloire ;
il a parlé par les prophètes.
Je crois en l'Église,
une, sainte, catholique et apostolique.
Je reconnais un seul baptême
pour le pardon des péchés.
J'attends la résurrection des morts
et la vie du monde à venir.
Amen.

PRIÈRE UNIVERSELLE :

De jour en jour monte vers toi ma prière,
Ô Seigneur écoute et prends pitié.

OFFERTOIRE :

- 1- Mille grains ont germé, mille épis se sont dressés
Mille mains ont semé, mille bras ont moissonné
Mais c'est Dieu qui donne vie pour former ce pain
Seigneur, nous te l'offrons, qu'il soit ton Corps.
- 2- Mille ceps ont grandi, mille fruits se sont formés
Mille mains ont taillé, mille bras ont vendangé
Mais c'est Dieu qui donne vie pour former ce vin
Seigneur, nous te l'offrons, qu'il soit ton Sang.
- 3- Mille corps ont peiné, mille vies se sont données
Mille cœurs ont prié, mille mains ont consacré
Pour que ton pain nous rassemble en un même Corps
Seigneur, garde-nous tous dans l'unité.
- 4- Mille joies à combler, mille peines à soulager
Mille cœurs à t'offrir, mille frères à convertir
Affamés de ta Parole sont tendus vers Toi
Seigneur, accueille-nous dans ton Amour

SANCTUS : *TUFAUNUI - tahitien*

ANAMNESE :

Christ est venu, Christ est né, Christ a souffert,
Christ est mort, Christ est ressuscité, Christ est vivant,
Christ reviendra, Christ est là, Christ reviendra, Christ est là.

NOTRE PÈRE : *récité*

AGNUS : *Petiot I - tahitien*

COMMUNION : *Orgue*

ENVOI :

- R- Toute ma vie, marcher la main dans ta main
Chanter avec Toi, tout au long du chemin
Chanter avec Toi, tout au long du chemin.
- 1- Aujourd'hui, je veux vivre, je veux vivre et chanter,
Apprends-moi à Te suivre, apprend-moi à T'aimer.
 - 2- Dans le pain du partage, tu viens nous rassembler
Et dans chaque visage, tu viens Te révéler.
 - 3- Et par l'eau du baptême, tu offres la vraie joie
Pour mourir à nous-mêmes et revivre de TOI.

ENTRÉE :

R- En famille, en peuple, en Église
Seigneur nous arrivons de tous les horizons.
En famille, en peuple, en Église
Seigneur nous arrivons pour proclamer ton nom.

- 1- Tu nous accueilles différents c'est toi qui nous rassembles
Chacun de nous est ton enfant car tu es l'Amour.
- 2- Nous avons quitté nos maisons c'est toi qui nous rassembles
C'est notre vie que nous t'offrons car tu es l'Amour.

PRÉPARATION PÉNITENTIELLE : tahitien**GLOIRE À DIEU :**

R- *Gloire Dieu au plus haut des cieux
et paix sur la terre aux hommes qu'il aime
Gloire à Dieu au plus haut des cieux
Gloire à Dieu gloire à Dieu*

Gloire à Dieu au plus haut des cieux
et paix sur la terre, aux hommes qu'il aime.
Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons,
Nous te glorifions, nous te rendons grâce,
pour ton immense gloire,
Seigneur Dieu, Roi du ciel,
Dieu le Père tout-puissant.
Seigneur, Fils unique, Jésus-Christ,
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père ;
Toi qui enlèves le péché du monde,
prends pitié de nous ;
Toi qui enlèves le péché du monde,
reçois notre prière ;
Toi qui es assis à la droite du Père,
prends pitié de nous.
Car toi seul es saint,
Toi seul es Seigneur
Toi seul es le Très-Haut :
Jésus-Christ, avec le Saint Esprit
Dans la gloire de Dieu le Père.
Amen.

PSAUME :

Imi noa nei iau tau Fatu, imi noa nei iau ite ora
Imi noa nei iau tau Fatu, aroha mai aroha mai aroha mai.

ACCLAMATION :

Amen Alléluia, Alléluia, Amen Alléluia, Alléluia Alléluia !

PROFESSION DE FOI :

Voir page 9.

PRIÈRE UNIVERSELLE :

- 1- Hakarare mai e Iesu i ta matou nei pure

Hakatika mai, ka porotu mai e Iesu.

- 2- C'est ma prière écoute-la Seigneur !
C'est ma prière exauce-la !

OFFERTOIRE :

- 1- Comment expliquer et comment décrire
Un amour si grand et si puissant que rien ne peut contenir.
Tu sais mes espoirs. Seigneur, tu sais mes craintes
Et mes mots sont bien trop petit
pour dire tout l'amour que j'ai pour toi

R- Alors entends mon cœur, Mon esprit qui te loue,
Entend les chants d'amour, d'un enfant racheté.
Je prendrai mes faibles mots
pour te dire quel Dieu merveilleux tu es
Mais je ne pourrai pas te dire combien je t'aime
Alors entends mon cœur.

- 2- Si tout comme la pluie les mots pouvaient couler
Et même si j'avais l'éternité, je n'pourrai pas l'expliquer
Mais dans les battements de mon cœur,
tu entendras toujours
"Merci pour la Vie, pour la Vérité et pour le Chemin."

SANCTUS : français**ANAMNESE :**

Ei hanahana ia oe e te Fatu e, o oe to matou faaora
Tei pohe na ti'a faahou e te ora nei ao Iesu Kirito
O oe o oe (o oe) to matou Atua (Atua)
Haere mai (haere mai) e Iesu (e Iesu) to matou Fatu.

NOTRE PÈRE : Jimmy TERIIHOANIA - tahitien**AGNUS : Jimmy TERIIHOANIA - latin****COMMUNION :**

- R- Je cherche le visage, le visage du seigneur
Je cherche son image tout au fond de vos cœurs
- 1- Vous êtes le corps du Christ, vous êtes le sang du Christ
Vous êtes l'amour du Christ, alors qu'avez-vous fait de lui
 - 2- Vous êtes le corps du Christ, vous êtes le sang du Christ
Vous êtes la paix du Christ, alors qu'avez-vous fait de lui

ENVOI :

- 1- Tu es celle que j'admire, ô mère des mères,
Ô Marie ô Marie la mère de Jésus.
Tu es celle que j'ai choisie pour m'apprendre Jésus,
Ô Reine de la paix, la mère du Sauveur

R- Je veux te chanter, te prier, te faire aimer ô Marie,
T'aimer ô ma mère, de tout mon cœur, te faire aimer ô Marie.

FINAL : Ô Marie (bis)

ENTRÉE : MHN 187

1- O to'oe mafatu, te vahi fanau ai te hoa 'api,
lesu i to aroha mai ia matou nei.

R- O'oe te hau e t ora no te feia tatarahapa.
Aroha mai ia matou nei, ia roa'a mai te ra'i ora.

PRÉPARATION PÉNITENTIELLE : Coco IV - tahitien**GLOIRE À DIEU : Léon MARERE**

Ei hanahana i te Atua i te ra'i teitei.
Ei hau i te fenua nei i te feia tâna e aroha.
Te arue atu nei matou ia oe, te faateitei,
te haamori e te faahanahana atu nei matou ia oe.
Te haamaitai nei matou ia oe
no to oe hanahana rahi a'e,
E te Fatu Atua, te Arii o te ra'i,
te Atua te Metua Manahope e.
E te Fatu, te Tamaiti Otahi, e Iesu-Kirito e,
E te Fatu Atua, te Arenio a te Atua,
te Tamaiti a te Metua.
O oe te hopoi-'ê atu i te hara a to te ao nei,
aroha mai ia matou.
O oe te hopoi-'ê atu i te hara a to te ao nei,
a faarii mai i ta matou nei pure.
O oe te parahi nei i te rima atou o te Metua,
aroha mai ia matou.
O oe anae hoi te Mo'a, o oe anae te Fatu,
o oe anae te Teitei, e Iesu-Kirito e,
o oe e te Varua-Maitai,
i roto i te hanahana o te Metua.
Amen.

PSAUME : psalmodié

A arue i te Fatu, a himene i tona i'oa.

SÉQUENCE :

Te pane, te ora, tei pu mai ma te ra'i mai.

ACCLAMATION : MH**PROFESSION DE FOI :**

Je crois en un seul Dieu,
Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible.
Je crois en seul Seigneur, Jésus Christ,
le Fils unique de Dieu,
né du Père avant tous les siècles :
Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
vrai Dieu, né du vrai Dieu,
Engendré, non pas créé,
de même nature que le Père ;
et par lui tout a été fait.
Pour nous les hommes, et pour notre salut,
il descendit du ciel ;
Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,
et s'est fait homme.
Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.
Il ressuscita le troisième jour,
conformément aux Écritures,
et il monta au ciel ;
il est assis à la droite du Père.

Il reviendra dans la gloire,
pour juger les vivants et les morts ;
et son règne n'aura pas de fin.
Je crois en l'Esprit Saint,
qui est Seigneur et qui donne la vie ;
il procède du Père et du Fils ;
Avec le Père et le Fils,
il reçoit même adoration et même gloire ;
il a parlé par les prophètes.
Je crois en l'Église,
une, sainte, catholique et apostolique.
Je reconnais un seul baptême
pour le pardon des péchés.
J'attends la résurrection des morts
et la vie du monde à venir.
Amen.

PRIÈRE UNIVERSELLE :

E Iesu, o'oe te Mafatu mo'a, no matou,
faaro'o mai ta matou pure,
na roto te reo himene, a faari'i mai.

OFFERTOIRE :

R- E Utuna heana, e Utuna heana no'oe e te Hatu,
kave mai te utuna i mua o te hata'a pure.
Ha'a tapu mai'oe i tenei Utuna hono hei to'u ru'u.
3- Pahi mai te Hatu, i to kuhane tapeu haatapu mai ia.
le tenei utuna, ia'io ei tino, ei toto no'oe.

SANCTUS : AELF - français**ANAMNESE : Air populaire**

Tu as connu la mort, tu es ressuscité,
et tu reviens encore pour nous sauver.

NOTRE PÈRE : Ranguel – français**AGNUS : Saint Pardoux - français****COMMUNION : Robert LEBEL**

R- De semaine en semaine, que la fête revienne, (bis)
de dimanche en dimanche, avec sa nappe blanche.
Que la table devienne, le repas du partage,
du bon pain de la vie, du bon pain de l'amour.
1- Au cours d'un repas entre amis ce jour-là,
Jésus prit du pain, le rompit, leur donna.
Il leur dit alors prenez et mangez,
ceci est mon corps qui sera livré pour vous mes amis.
2- Il prit dans ses mains vers la fin du repas,
la coupe de vin et leur dit cette fois,
vous que j'aime tant, prenez et buvez,
ceci est mon sang qui sera versé pour vous mes amis.
3- Plus qu'un souvenir et bien plus qu'un récit,
il veut devenir notre pain d'aujourd'hui,
et son grand désir c'est qu'à notre tour,
nous allions servir le pain de l'amour à tous ses amis.

ENVOI : Rona

R- Ave Maria, Ave Maria, Ave Maria

1- Vierge Marie, mère de Dieu, mère du ciel, mère des Anges
2- Vierge Marie, mère de l'Eucharistie,
mère du ciel de la Polynésie.

LES CATHEDATES

LES CATHE-MESSES

SAMEDI 12 JUIN 2021

18h00 : **Messe** : Constant GUEHENNEC, Peter Keith COWAN, Lulu et Dédé NOUVEAU ;

DIMANCHE 13 JUIN 2021

11^{ème} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE - vert

[**Saint Antoine de Padoue**, prêtre (franciscain portugais) et docteur de l'Église [... 1231 à Padoue (Italie)]. On omet la mémoire.]

Bréviaire : 3^{ème} semaine

05h50 : **Messe** : Pro-populo ;

08h00 : **Messe** : Willy et Jean-Claude LY – action de grâces ;

11h15 : **Baptême** d'Ismaël et Manua ;

18h00 : **Messe** : Teupoo Valentino TEMAIANA ;

LUNDI 14 JUIN 2021

Férie – vert

05h50 : **Messe** : Vincent BARRIER ;

MARDI 15 JUIN 2021

Férie – vert

05h50 : **Messe** : Antoine, Hélène, Jean BARRIER ;

MERCREDI 16 JUIN 2021

Férie – vert

05h50 : **Messe** : Anniversaire de Thomas – action de grâce ;

12h00 : **Messe** : Serge DEPIS ;

JEUDI 17 JUIN

Férie – vert

05h50 : **Messe** : Alexis et Florentine SCALLAMERA – anniversaire de mariage ;

VENDREDI 18 JUIN 2021

Férie – vert

05h50 : **Messe** : Familles LIU KS et OHARA ;

14h00 à 16h00 : **Confessions** au presbytère ;

SAMEDI 19 JUIN 2021

Saint Romuald, abbé (Fondateur des Camaldules [... 1027 à Camaldoli (Italie)] - vert

05h50 : **Messe** : pour les pécheurs, les mourants, les âmes du purgatoire ;

18h00 : **Messe** : Yves VONGUE ;

DIMANCHE 20 JUIN 2021

12^{ème} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE - vert

Bréviaire : 4^{ème} semaine

05h50 : **Messe** : Pro-populo ;

08h00 : **Messe** : Raymond CHANSAY ;

18h00 : **Messe** : Intention particulière ;

**« LA VERITE DEVIENT LIBRE
QUAND ELLE N'EST PLUS DELATION »**

SZCZEPAN YAMENSKI

LES CATHE-ANNONCES

Dimanche 13 juin à 9h15 : Pas de catéchèse pour les enfants ;

Vendredi 18 juin à 18h : Catéchèse pour les adultes ;

Dimanche 20 juin à 9h15 : Catéchèse pour les enfants ;

LES CONFITURES DE TE VAI-ETE

Avec la Covid-19, l'atelier « *Confitures* » de Te Vai-ete s'était mis en sommeil. Nos bénévoles ont voulu reprendre cette activité avec nos amies de la rue...

Toujours basé sur le même principe... vous apportez les fruits et les pots gratuitement et nous vous les revendons !!!

L'intégralité des bénéfices étant reversées aux confiturières de la rue...



Depuis le 10 mars 2021

- 467 pots de confitures ont été confectionnés ;
- 367 pots ont été vendus à 500 xpf...
- soit 183 500 xpf de recette...
- 173 000 xpf leur ont déjà été reversés...



Sans oublier sacs à légumes, à pains, pochons et autres ...

ET TOUT CELA GRACE A VOUS !

MAURUURU ROA

LES REGULIERS

MESSES : SEMAINE :

- du lundi au samedi à 5h50 ;

- le mercredi à 12h ;

MESSES : DIMANCHE :

- samedi à 18h ;

- dimanche à 5h50... à 8h... à 18h ;

OFFICE DES LAUDES : du lundi au samedi à 05h30 ;

CONFESSIONS : Vendredi de 14h00 à 16h00 au presbytère ;
ou sur demande (tél : 40 50 30 00) ;

EXPOSITION DU SAINT SACREMENT :

- de lundi à vendredi : 6h30 à 16h.

Cathédrale Notre-Dame de Papeete, courrier, denier de Dieu, don & legs ... : Compte CCP n° 14168-00001-8758201C068-67 Papeete ;

Presbytère de la Cathédrale – 8-10, place de la Cathédrale – B.P. 43394 – 98713 Papeete – Tahiti ; N° TAHITI : 028902.031

Téléphone : (689) 40 50 30 00 ; Télécopie : (689) 40 50 30 04 ; Courriel : notre-dame@mail.pf ; Site : www.cathedraledepapeete.com ;

Twitter : @makuikiritofe ; Facebook : Cathédrale Papeete.